

Autorité financière des Premières Nations



Avis de non-responsabilité

Les présents documents ont été préparés par l'Autorité financière des Premières Nations (l'« AFPN ») uniquement à titre d'information. Ils ne peuvent être copiés, reproduits, retransmis de quelque manière que ce soit ni distribués, directement ou indirectement, à toute autre personne, ni publiés, en tout ou en partie, à quelque fin ou dans quelque circonstance que ce soit.

Les présents documents ne constituent pas et ne font partie d'aucune publicité de valeurs mobilières, d'aucune offre ou invitation visant la vente ou l'émission de valeurs mobilières de l'AFPN, ni d'aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de telles valeurs, dans quelque territoire que ce soit. Ni ces documents, ni aucune partie de ceux-ci, ni le fait de leur présentation, de leur communication ou de leur distribution ne sauraient constituer le fondement d'un contrat ou d'une décision d'investissement, ni être invoqués à cet égard. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par l'AFPN, ses sociétés affiliées ou leurs conseillers, dirigeants, employés ou mandataires respectifs quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'impartialité des renseignements ou des opinions présentés, ni à l'égard de toute perte découlant, directement ou indirectement, de l'utilisation des présents documents ou de leur contenu. Le bien-fondé et la pertinence de tout investissement dans les valeurs mobilières de l'AFPN doivent être évalués de façon indépendante, et il est conseillé à toute entité ou personne envisageant un tel investissement d'obtenir au préalable des conseils indépendants d'ordre juridique, fiscal, comptable, financier, de crédit ou de toute autre nature connexe.

Tous les renseignements présentés ou contenus dans la présente présentation peuvent faire l'objet de vérifications, de corrections, d'ajouts et de modifications sans préavis. Ni l'AFPN ni aucune autre personne ne s'engage à modifier, à corriger ou à mettre à jour la présente présentation, ni à fournir au destinataire l'accès à des renseignements supplémentaires pouvant s'y rapporter.

Les présents documents peuvent contenir des projections et d'autres énoncés prospectifs concernant des événements futurs ou le rendement financier futur de l'AFPN. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « devoir » ou « pouvoir », ou d'autres expressions semblables. L'AFPN vous avise que ces énoncés ne traduisent que ses intentions, ses convictions ou ses attentes actuelles concernant, entre autres, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, sa liquidité, ses perspectives, sa croissance, ses stratégies et le marché de ses titres, et qu'ils reposent sur de nombreuses hypothèses; les événements ou les résultats réels peuvent donc différer considérablement. L'AFPN ne mettra pas ces énoncés à jour pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes. Le rendement passé ne constitue ni une indication ni une garantie des résultats futurs, et aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant au rendement futur.

En acceptant un exemplaire des présents documents, vous acceptez d'être lié par ce qui précède.

À propos de l'AFPN

Régie par une loi fédérale

Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN)

Propriété des Premières Nations membres

Conseil d'administration élu parmi les chefs et conseillers en exercice des communautés membres

Accès aux marchés des capitaux

L'AFPN applique un modèle d'emprunt collectif pour accéder aux capitaux

Notre mandat

Offrir aux Premières Nations l'accès à des services de financement, de placement et de conseil équivalents à ceux dont disposent les autres ordres de gouvernement.



Services

Financement

- Programme de papier commercial
- Débentures

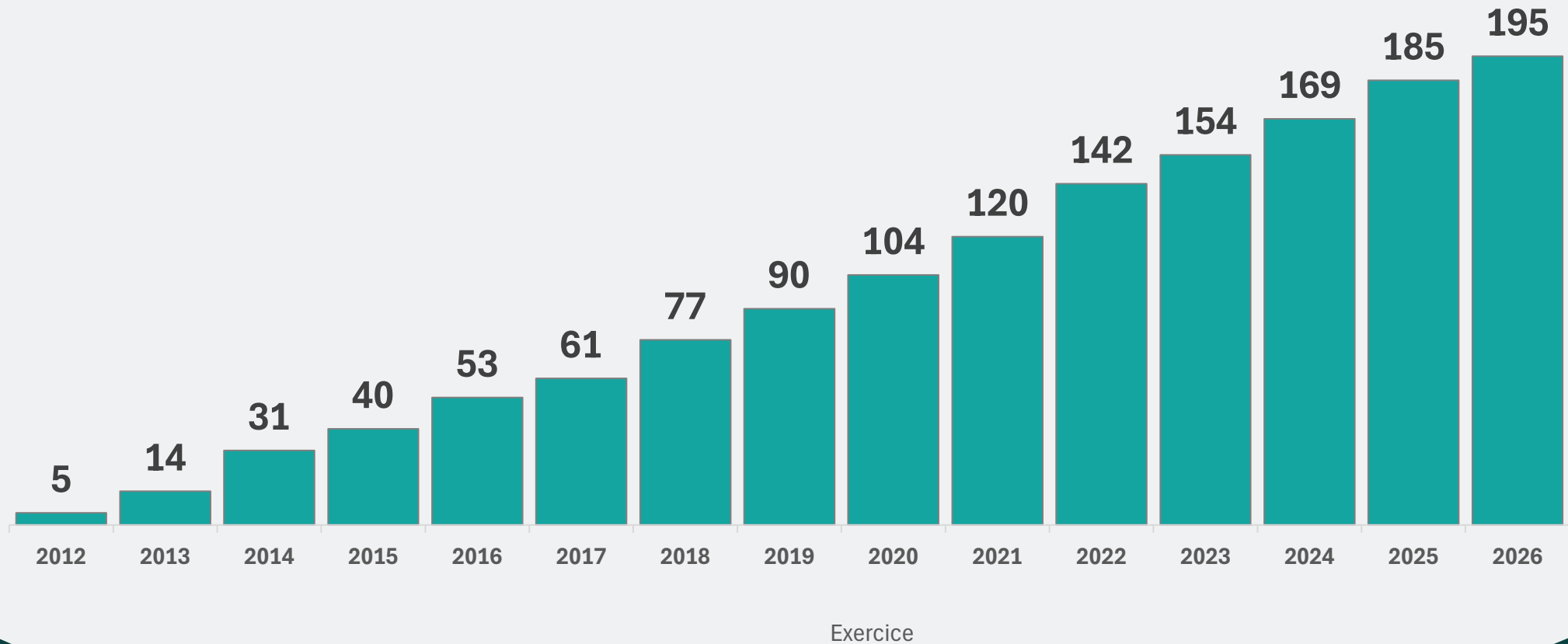
Investissement

- Compte d'épargne à intérêt élevé
- Certificats de placement garanti

Conseil

- Structuration du capital
- Refinancement de dettes

Croissance du nombre de membres



Papier commercial

Date de lancement

23 septembre 2021

Taille du programme

Encours actuel : 900 M\$

[2021 - 400 M\$ → 2024 - 600 M\$]

Durée

28 jours

Taux d'intérêt

**Taux préférentiel des
banques à charte moins 1,05 %**

Financement provisoire

**Paiements d'intérêts seulement
Prêts à court terme : maximum 5 ans**

Émission de débentures

16 débentures émises

Émissions de 5, 10 et 30 ans
5,15 G\$ émis à ce jour

Prochaine émission

10 ou 30 ans : 400 M\$
Émission prévue à l'automne 2026

Amortissement des prêts

Amortissement flexible jusqu'à 30 ans

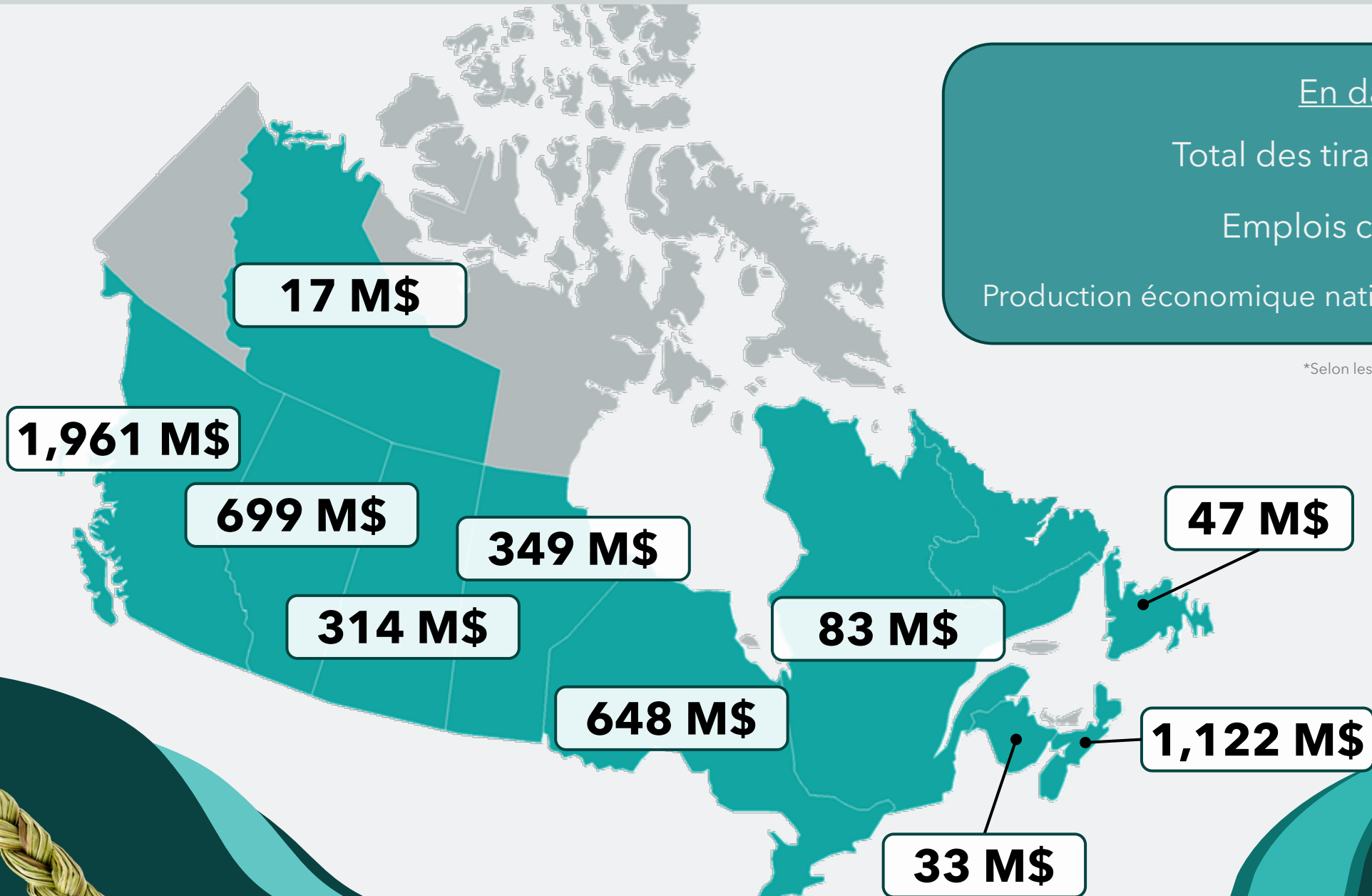
Dernière émission

Émission de 5 ans
(échéance : juin 2031) : 800 M\$

Mesures de protection des investisseurs

1. Les membres sont solidairement responsables
2. Interception à la source des revenus donnés en garantie
3. Fonds de réserve de la dette : retenue de 5 % sur chaque prêt (238 M\$)
4. Fonds de bonification du crédit (53 M\$)
5. Fonds de prévoyance (40 M\$)
6. Excédent accumulé (43 M\$)
7. Le conseil d'administration de l'AFPN doit approuver les demandes de prêt à l'unanimité
8. L'AFPN détient des droits d'intervention à l'égard de chaque membre
 - a) Excédents d'exploitation des membres (1 346 M\$)
 - b) Revenus non interceptés (2 360 M\$)

Répartition géographique des prêts



En date de juin 2026:
Total des tirages: **5,2 G\$**
Emplois créés*: **44 000**
Production économique nationale*: **9,4 G\$**

*Selon les multiplicateurs de Statistique Canada.

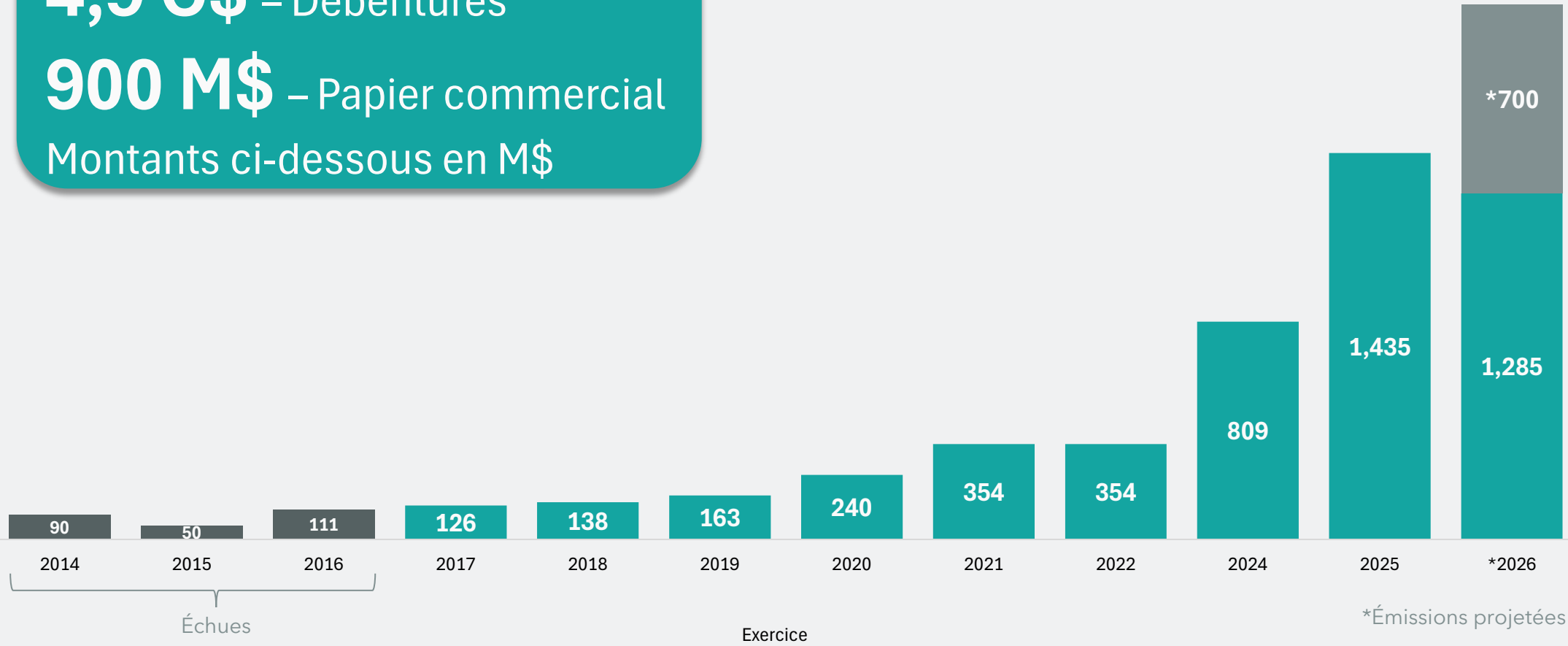
Total des émissions de débentures par exercice

Encours actuel de la dette:

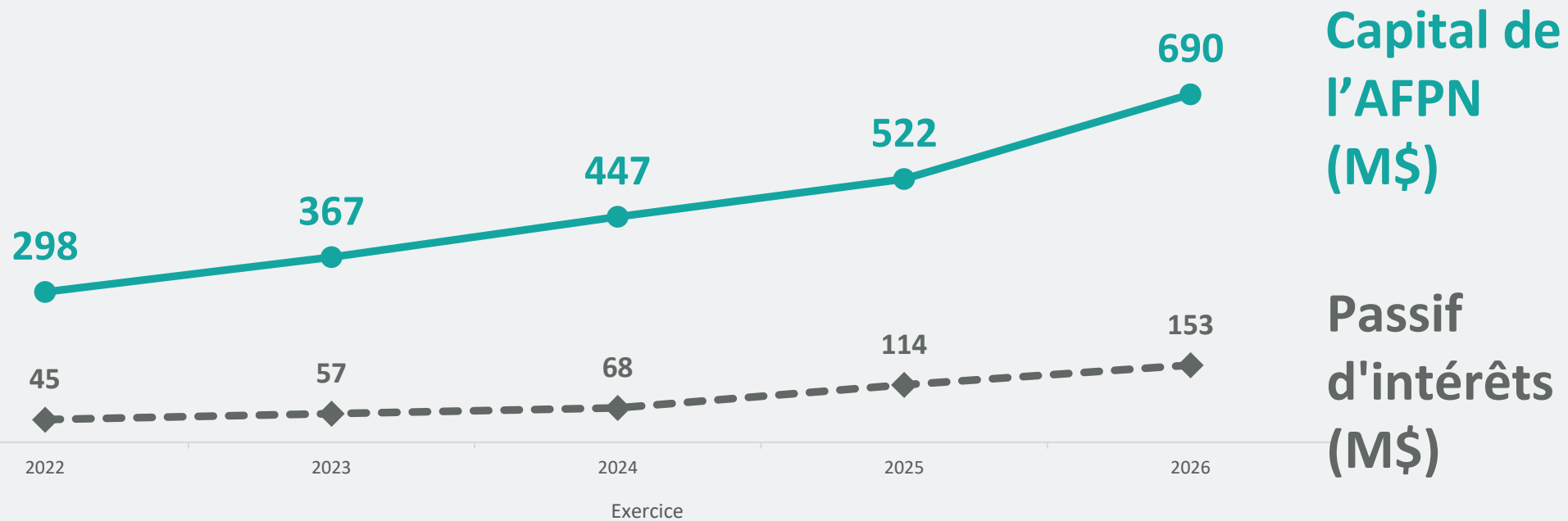
4,9 G\$ – Débentures

900 M\$ – Papier commercial

Montants ci-dessous en M\$

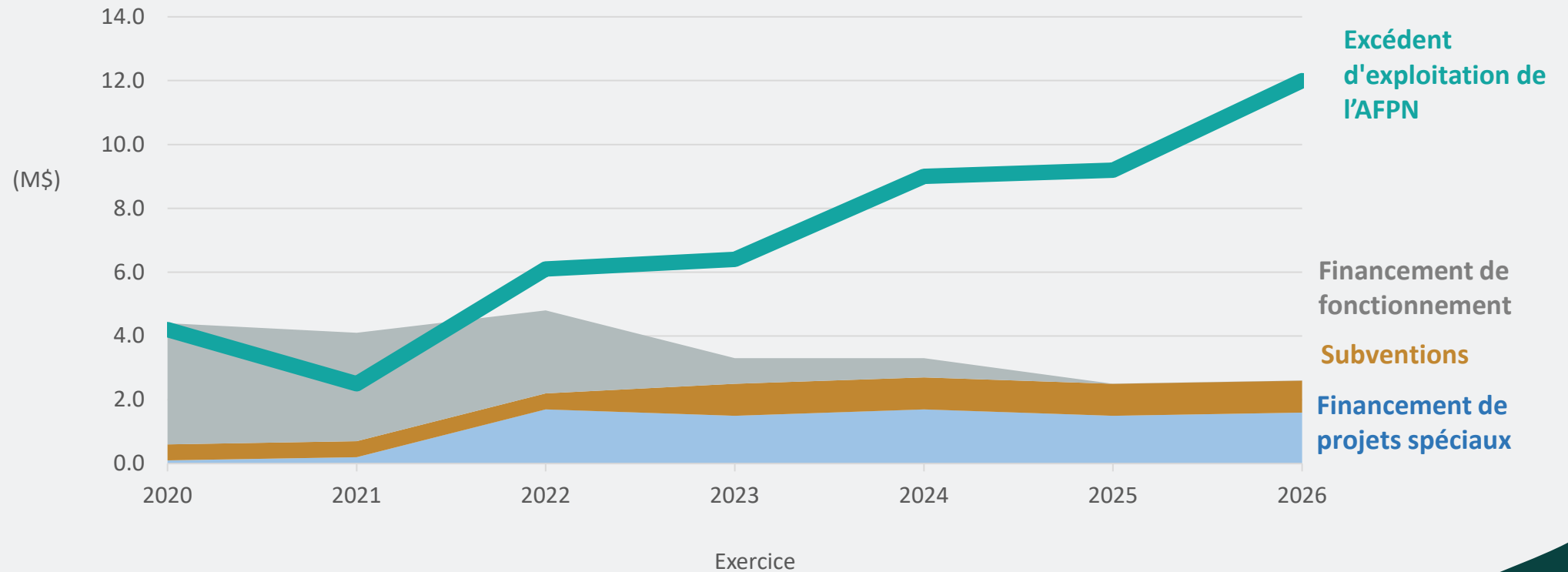


Capital de l'AFPN vs passif d'intérêts

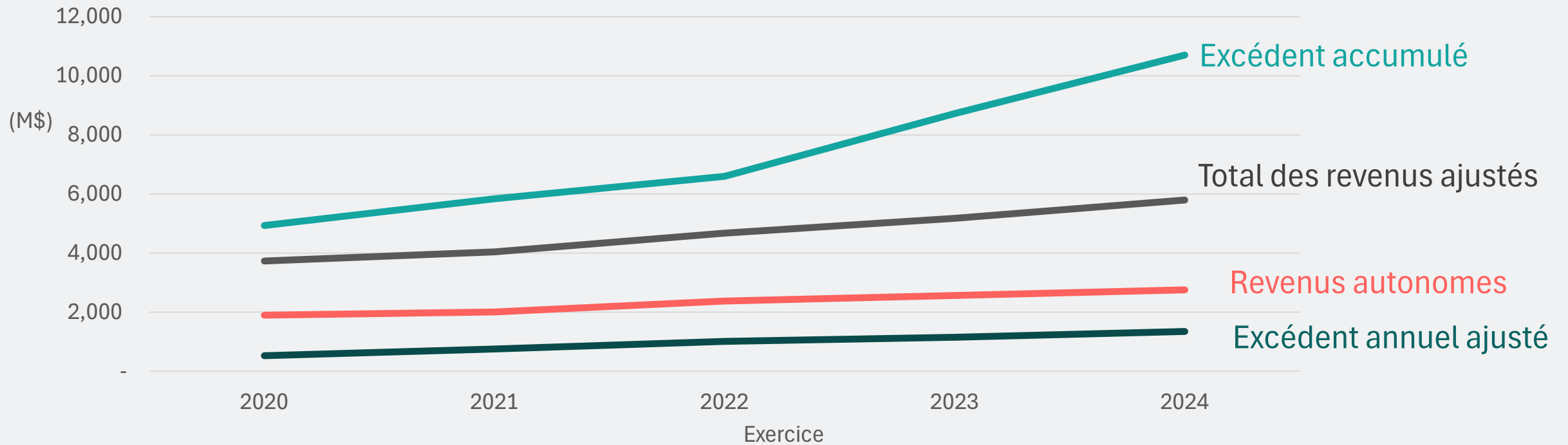


(\$M)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de réserve de la dette (DRF)	69	87	101	119	178	238
Fonds de bonification du crédit (CEF)	46	53	53	53	53	53
Fonds d'amortissement (SF)	73	112	160	214	219	316
Fonds de prévoyance	-	32	34	36	38	40
Excédent accumulé de l'AFPN	8	14	19	25	34	43
	195	298	367	447	522	690

Autosuffisance



Faits saillants financiers des membres



(M\$)	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent accumulé	4,932	5,837	6,594	8,720	10,703
Excédent annuel ajusté	524	751	1,007	1,148	1,346
Revenus autonomes	1,896	2,007	2,372	2,565	2,753
Total des revenus ajustés	3,730	4,036	4,674	5,174	5,795

Priorités clés de l'AFPN

■ Entités ad hoc (SPV)*

- Permettre à l'AFPN de prêter directement à des groupes
- Adossées à une garantie de prêt

■ Monétisation*

- Aider à combler le déficit d'infrastructures

■ Cautionnement*

- Mécanisme pour égaliser les chances des entrepreneurs des Premières Nations

■ Modèle d'assurance mutualisée appartenant à des Autochtones

- Mise en commun des actifs pour accroître le pouvoir d'achat et obtenir de meilleures



*Mesures reconnues dans le budget du Canada de novembre 2025

Faits saillants du financement de projets

1



Haisla

Installation de
GNL (en construction)

Jusqu'à 1,400 M\$

2



Enoch Cree

Refinancement du
complexe
touristique

275 M\$

3



Batchewana

Parc éolien

215 M\$

4



Coalition Mi'kmaq

Pêches (Clearwater)

737 M\$

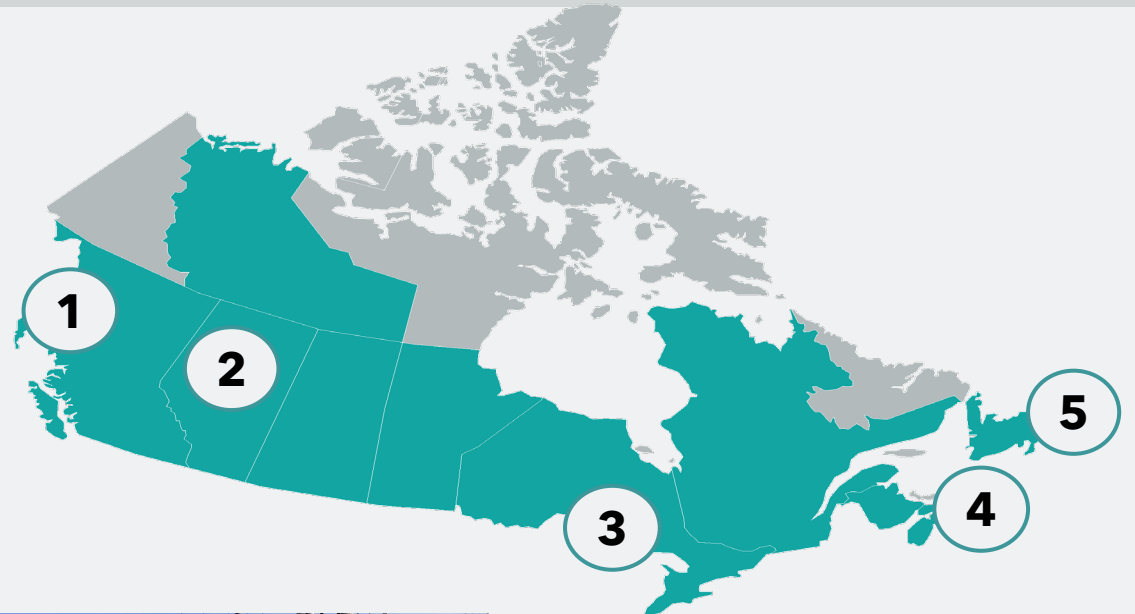
5



Qalipu et Membertou

Chantier naval









59 M\$



Rapport ESG – Débenture n° 16 (1 de 2)

Catégorie verte ou sociale	Montant du prêt – Débenture n° 16 (M\$)	Objet du prêt	Description	Emplois créés	ODD de l'ONU appuyés
Accès aux services essentiels	0,7	Construction d'un bâtiment administratif	Construction de logements permettant à la GRC de vivre et de travailler dans la communauté afin d'offrir un accès aux services.	6	
	5,5	Construction d'un bâtiment administratif	Construction d'un centre de désintoxication pour offrir des soins de santé dans la communauté.	47	
Logement abordable	52,3	Construction de logements pour les membres de la communauté	Construction de logements pour les membres de la communauté.	419	
	5,3	Achat d'unités de copropriété pour les membres de la communauté	Achat de logements pour les membres de la communauté.	41	
Création d'emplois par le financement des PME	2,6	Construction d'une station-service	Construction d'une station-service pour employer des membres de la communauté des Premières Nations et générer des revenus à l'appui des programmes.	20	
	75,0	Construction et agrandissement d'un complexe touristique	Agrandissement du complexe touristique existant pour employer des membres de la communauté des Premières Nations et générer des revenus à l'appui des programmes.	576	
	46,1	Construction d'installations de divertissement et d'un spa	Construction d'un centre de divertissement et d'un spa adjacents au complexe touristique pour employer des membres de la communauté des Premières Nations et générer des revenus à l'appui des programmes.	354	

Rapport ESG – Débenture n° 16 (2 de 2)

Catégorie verte ou sociale	Montant du prêt – Débenture n° 16 (M\$)	Objet du prêt	Description	Emplois créés	ODD de l'ONU appuyés
Création d'emplois par le financement des PME	100,0	Achat d'une participation dans un projet énergétique	Construction d'une installation énergétique pour employer des membres de la communauté des Premières Nations, générer des profits au bénéfice des programmes communautaires et bâtir des infrastructures.	777	
	70,0	Acquisition d'un casino	Acquisition d'un casino pour employer des membres de la communauté des Premières Nations, générer des revenus à l'appui des programmes et soutenir les membres de la communauté.	40	
	2,1	Refinancement de dette	Refinancement de la dette pour dégager des liquidités et générer des revenus additionnels à l'appui des programmes et des infrastructures.	17	
	7,3	Refinancement de dette et rénovation d'un hôtel	Refinancement de la dette et rénovation d'un hôtel pour dégager des liquidités et des revenus additionnels à l'appui des programmes et des infrastructures.	48	
	10,1	Achat de terrains	Acquisition de terrains à aménager pour créer des débouchés économiques.	79	
	400,0	Acquisition de casinos	Acquisition de casinos pour employer des membres de la communauté des Premières Nations, générer des revenus à l'appui des programmes et soutenir les membres de la communauté.	200	
	4,2	Rénovation d'un casino	Rénovation d'un casino pour générer des revenus à l'appui des programmes et bâtir les infrastructures nécessaires.	39	
	2,5	Refinancement de dette	Refinancement de la dette pour dégager des liquidités et générer des revenus additionnels à l'appui des programmes et des infrastructures.	17	
TOTAUX	783,9			2 680	

Historique des cotes de crédit

	Dette à long terme			Papier commercial
	S&P	Moody's	DBRS	DBRS
2025	AA- stable	Aa3 stable	AA (low) stable	R-1 (middle) stable
2024	AA- stable	Aa3 stable	AA (low) stable	R-1 (middle) stable
2023	A+ positive	Aa3 stable	AA (low) stable	R-1 (middle) stable
2022	A+ positive	Aa3 stable	S.O	S.O
2021	A+ stable	Aa3 stable		
2020	A+ stable	Aa3 stable		
2019	A+ stable	A2 stable		

En mai 2024, la classification sectorielle de l'AFPN est passée de l'indice municipal à l'indice des agences fédérales.



**Environmental
Finance**

**Sustainable Debt
Awards 2026**

**Obligation durable de l'année
(« Sustainability Bond of the Year »)
émission de 350 M\$ sur 30 ans
de l'AFPN**



**Reconnue parmi les meilleurs
employeurs de la Colombie-
Britannique (BC's Top
Employers)**



James Byra CPA, CIM, CAFM

Directeur général des finances et des
investissements
(250) 768-5253
jbyra@fnfa.ca
www.fnfa.ca



Rachel McAllister, CPA, CAFM

Directrice financière et opérationnel
(250) 768-5253
rmcallister@fnfa.ca
www.fnfa.ca

Copyright

© 2025 Autorité financière des Premières Nations. Tous droits réservés.

La présente présentation et l'ensemble de son contenu sont la propriété de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) et sont protégés par les lois canadiennes et internationales sur le droit d'auteur. Aucune partie de la présente présentation, y compris les textes, les données, les graphiques, les logos, les photographies et tout autre élément, ne peut être copiée, reproduite, distribuée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, sans l'autorisation écrite préalable de l'AFPN. Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne saurait être considéré comme un avis juridique, financier ou professionnel.